

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
Plateau Woodin Center
01 BP 3172 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 180365
SA au capital de FCFA 350 000 000

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 7118
SA au capital de FCFA 12 000 000

Nestlé Cote d'Ivoire S.A.

**Attestation des commissaires aux comptes
relative au tableau d'activités et de résultat
et au rapport d'activité semestriel au
30 juin 2015**

Nestlé Côte d'Ivoire S.A.
01 BP 1840 Abidjan 01
Ce rapport contient 4 pages hors annexes

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
Plateau Woodin Center
01 BP 3172 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 180365
SA au capital de FCFA 350 000 000

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 Abidjan 01
R.C.C.M. Abidjan 7118
SA au capital de FCFA 12 000 000

Nestlé Cote d'Ivoire S.A.

Siège social : Abidjan, Abidjan, Cocody, Route du
Lycée Technique
Capital social : 5 517 600 000 FCFA

**Attestation des commissaires aux comptes relative au
tableau d'activités et de résultat et au rapport d'activité
semestriel au 30 juin 2015**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale des actionnaires et en application de l'article 849 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels de la société Nestlé Côte d'Ivoire S.A, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Le tableau d'activités et de résultat ainsi que le rapport d'activité semestriel, tels qu'ils sont joints, ont été établis sous la responsabilité de la direction de votre société et conformément à la circulaire N° 004-2010 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur le tableau d'activités et de résultat

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en Côte d'Ivoire. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le

cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le tableau d'activités et de résultat semestriel de la société NESTLE CI, S.A. couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 et établi selon le référentiel SYSCOA révisé, tel qu'il est joint à la présente attestation.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant le tableau d'activités et de résultat sur lequel a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec le tableau d'activités et de résultat.

Abidjan, le 30 octobre 2015

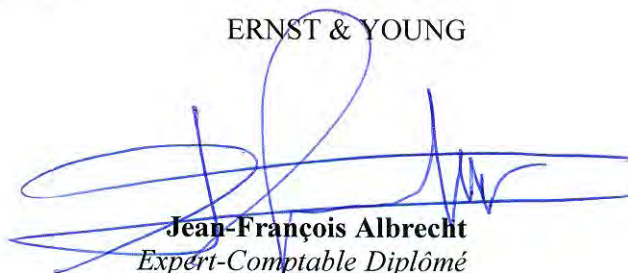
Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI

ERNST & YOUNG



Jean Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes



Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes